ETANCHEUR BARDEUR DU BATIMENT

SOMMAIRE

Le métier d'étancheur bardeur du bâtiment....3
Descriptif du métier....3
Principes généraux....4
Conditions d'entrée dans la VAE....4
Personnes concernées par le dispositif VAE....4
Coût de la VAE....4
Intérêt de la certification par VAE....5
> Pour le candidat....5
> Pour l'employeur....5
Le parcours VAE....6
Etape 1 : Information des candidats et identification du diplôme....6
Etape 2 : La demande de recevabilité : dépôt du livret de recevabilité « livret d'admissibilité »....6
Etape 3 : L'obtention de la recevabilité....6
Etape 4 : Le support de validation des acquis de l'expérience : rédaction du....7
«livret de preuve »....7
Etape 5 : La validation des acquis : mise en situation professionnelle et l'entretien avec le jury....7
Etape 6 : Le diplôme....7
La formation (en complément d'expérience)....8
Modules de formations :....8
Objectif....8
Accompagnement....9
L'accompagnement des candidats....9
Le financement du parcours....10
> Pour les candidats salariés....10
> Pour les autres candidats....10
Eléments à retenir....11
Fiche de synthèse....11
Schémas de la démarche de VAE....12
Où trouver des informations ?....13

Le métier d'étancheur bardeur du bâtiment

Descriptif du métier

L'étancheur bardeur prépare les supports et réalise des revêtements d'étanchéité pour mettre «hors d'eau » les ouvrages d'art et les bâtiments. Il opère sur toutes les parois particulièrement exposées à l'eau ou à l'humidité : toits terrasses, balcons, parkings, réservoirs, terrasses, murs enterrés, tabliers de ponts, ou tunnels.

Après vérification des supports, il peut selon les cas réaliser différentes tâches : mise en œuvre d'isolation thermique, de revêtements d'étanchéité et de leurs protections éventuelles et traitement des points singuliers tels qu'évacuations d'eaux pluviales et joints de dilatation.

Il pose et fixe, en fonction des surfaces à étancher, les matériaux isolants les mieux adaptés : laine minérale, mousse plastique, verre cellulaire avec colle, bitume ou fixations mécaniques. Il met en œuvre des revêtements d'étanchéité parmi lesquels : feuilles à base de bitume ou feuilles plastiques et élastomères.

Il doit être capable de mettre en œuvre les différentes vêtures acier ou composite en parement de façade
Il pose et fixe les revêtements (parements, plaques d'isolants thermiques, toiles, ...), les profilés, armatures, arrêtes de tableaux, cornières, ...

Principes généraux

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** est un droit individuel inscrit dans le Code du travail (art. L 900 1 al.5) issu de la Loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002.

La VAE permet d'obtenir un diplôme à travers la valorisation des expériences professionnelles.

Conditions d'entrée dans la VAE

- **Le candidat doit justifier de compétences** acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole (en dehors des activités familiales privées) **en rapport direct** avec le diplôme visé.
- **Le candidat doit justifier d'une domiciliation en France.**
- **Aucune condition d'âge, de nationalité ou de niveau de formation, n'est exigée.**

Personnes concernées par le dispositif VAE

- Les salariés du secteur privé (CDI, CDD, intérimaires…) ;
- Les non-salariés (professions libérales, travailleurs indépendants…) ;
- Les agents du secteur public (titulaires ou non) ;
- Les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non ;
- Les bénévoles intervenants dans le cadre d'une association

Coût de la VAE

La démarche VAE est **gratuite**, hors frais d'envoi, de reprographie et de déplacement pour le passage devant le jury.

Le candidat peut bénéficier d'une prestation d'accompagnement pour la rédaction de son livret de preuve ou d'une formation complémentaire pour l'acquisition de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier d'étancheur bardeur. Ces prestations facultatives sont payantes mais peuvent être prise en charge selon des modalités particulières.

Intérêt de la certification par VAE

> *Pour le candidat*

Valorisation de son expérience : à travers l'ensemble des activités réalisées lors du parcours professionnel ou bénévole ainsi que des expériences acquises à l'étranger, en rapport direct avec le diplôme.

Obtention d'un diplôme d'Etat reconnu avec souvent un gain de temps par rapport à la formation classique

En cas de validation partielle possibilité de terminer son parcours par la formation classique pour obtenir les modules manquants dispensent de sélection en centre de formation sous certaines conditions

> *Pour l'employeur*

Professionnaliser, qualifier et diplômer ses salariés: mise en adéquation des postes et des niveaux de qualifications avec les autorisations d'activité nécessitant du personnel diplômé, amélioration de l'image de sa structure auprès des usagers.

Rationaliser les parcours de formation : la VAE facilite la gestion des progressions de carrière. En cas de validation partielle, elle permet d'optimiser le temps de formation et de réduire les coûts et le temps d'absence du salarié.

Réorienter, motiver ses salariés : la VAE est un outil de gestion des ressources humaines, favorisant la mobilité interne et offrant des perspectives d'évolution.

Elle permet aussi de motiver et de valoriser le personnel.

Le parcours VAE

Etape 1 : Information des candidats et identification du diplôme

Informations générales et identification du diplôme auprès des Points Relais Conseils et des pôles emploi de votre région, ainsi que sur le site http://www.vae.gouv.fr.

Informations sur la VAE Etancheur Bardeur du bâtiment :

Organisme de formation BATIFORM - Tél. 05.56.77.77.75 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) ou par mail à contact.aquitaine@batiform.fr ou par internet : http://batiform.fr

Etape 2 : La demande de recevabilité : dépôt du livret de recevabilité « livret d'admissibilité »

Le candidat ayant décidé d'entamer une démarche VAE, doit au préalable être recevable. Pour cela, il doit compléter le livret de d'admissibilité et fournir l'ensemble des pièces justifiant de ses activités en rapport avec le diplôme : attestation employeur, bulletins de salaire, relevé de carrière complet...

Un seul dépôt de livret d'amissibilité par diplôme et pour au maximum 3 diplômes différents, est possible par année civile (du 1er janvier au 31 décembre de la même année). Pour l'obtention et le dépôt du livret admissibilité, veuillez-vous reporter en page 16 à la rubrique « Où obtenir les informations ? ».

Etape 3 : L'obtention de la recevabilité

La décision de recevabilité ou d'irrecevabilité est notifiée par courrier au candidat dans un délai de un à deux mois suivant la réception du livret admissibilité complet. Cette recevabilité est délivrée, pour la certification Etancheur Bardeur du Bâtiment, par l'organisme certification BATIFORM.

A ce moment-ci, l'organisme certificateur BATIFORM, peut attribuer une recevabilité partielle, en fonction des acquis d'expérience du candidat, en proposant une formation complémentaire venant compléter l'expérience du candidat pour l'obtention de la certification.

Etape 4 : Le support de validation des acquis de l'expérience : rédaction du «livret de preuve »

La validation des compétences est réalisée à partir du livret de preuve vierge fourni par BATIFORM, sous forme papier et informatique. Un accompagnement à la rédaction du livret de preuve peut être réalisé par BATIFORM

Etape 5 : La validation des acquis : mise en situation professionnelle et l'entretien avec le jury

La mise en situation professionnelle et l'entretien avec le jury pour la VAE est une étape systématique pour tous les candidats. Cet examen permet de valider les compétences professionnelles et permet d'obtenir un échange oral entre le jury et le candidat afin d'approfondir et de présenter les éléments contenus dans le livret de preuve. Sa durée est de 7 heures maximum.

Un jury plénier va ensuite, en fonction des compétences validées ou non, des compétences précédemment acquises et/ou des équivalences détenues, attribuer soit :

- une validation totale > le candidat est admis et obtient son diplôme.
- une validation partielle > le candidat dispose d'un délai de 5 ans, (à compter de la date de notification de la première décision de validation partielle) pour terminer son parcours, soit par un nouveau dépôt de livret de preuve après un complément d'expérience, soit par la formation classique.
- aucune validation > le candidat reste dans le délai de 3 ans de la recevabilité pour déposer un nouveau livret de preuve.

Etape 6 : Le diplôme

Suite à une validation totale par le jury plénier, le candidat reçoit une attestation de réussite. Le diplôme est édité en un exemplaire unique, et remis au candidat dans un délai de deux mois par BATIFORM.

Le diplôme acquis par la VAE est strictement identique dans sa délivrance à celui acquis en formation classique

La formation (en complément d'expérience)

La formation se décompose en quatre modules qui permettent d'obtenir la certification Etancheur bardeur du bâtiment délivrée par BATIFORM.

Modules de formations :

- Module 1 : Sécurité.
- Module 2 : Réaliser un complexe iso-étanche avec traitement des points singuliers sur support béton.
- Module 3 : Réaliser un complexe iso-étanche avec traitement des points singuliers sur support bac acier.
- Module 4 : Réaliser les bardages métalliques simples peau et double peau ainsi que les éléments de raccords.

Objectif

A l'issue de la formation d'étancheur – bardeur, le stagiaire doit être capable dans le respect des règles de sécurité en vigueur et le niveau acquis :

- S'intégrer dans une équipe d'étancheur / bardeur.
- D'appréhender et mettre en œuvre les règles et consignes de sécurité, les gestes et postures propres aux chantiers d'étanchéité.
- Réaliser les différents complexes d'étanchéité.
- Mettre en œuvre les différents types d'isolants thermiques et acoustiques.

Accompagnement

L'accompagnement des candidats

Cette étape permet d'acquérir une méthode de travail pour la rédaction du livret de validation « Livret de preuve » et de préparer le candidat à la mise en situation professionnelle et à l'entretien avec le jury.

C'est une prestation facultative qui offre au candidat des chances supplémentaires d'aller au bout de sa démarche.

La durée moyenne de l'accompagnement varie entre 8 et 24 heures. Il peut être réalisé dans le cadre des heures de travail ou sur du temps personnel (CIF, CPF, etc.).

> Organismes les plus couramment sollicités : pour cette certification : BATIFORM

Le financement du parcours

La prestation d'accompagnement est payante mais il existe des possibilités de prise en charge en fonction du statut du candidat.

> *Pour les candidats salariés*

- La VAE peut se faire à l'initiative de l'employeur dans le cadre du plan de formation. Dans ce cas, la structure prend à sa charge les frais liés à la VAE (rémunération du salarié, frais d'accompagnement et d'évaluation) ou sollicite les organismes de financement de son secteur d'activité

- La VAE peut se faire à l'initiative du salarié dans le cadre d'un congé VAE.
- Exemples d'organismes de financement les plus couramment sollicités : CONSTRUCTYS (OPCA du bâtiment) ; FONGECIF, AGEFOS-PME (secteur privé) ; UNIFAF, UNIFORMATION (secteur associatif).

> *Pour les autres candidats*

Le financement peut être assuré par les opérateurs publics, dans le cadre de dispositifs existants ou de prise en charge spécifique : assurance chômage pour les demandeurs d'emploi, chèques VAE dans certaines régions...

Pour connaître les organismes d'accompagnement et de financement dans votre région, veuillez-vous reporter, en page 16, à la rubrique : « Où obtenir les informations ? »

Eléments à retenir

Fiche de synthèse

Synthèse	Conditions
Expérience d'un 1an + heures de travail exigées salarié ou bénévole (hors activités personnelles)	Les conditions de recevabilité sont des compétences du référentiel métier
Dépôt du livret d'admissibilité	Si recevabilité accepté du livret d'admissibilité : validité **3 ans.** Si non recevable : **dépôt d'un nouveau livret d'amissibilité.**
Gratuite, hors frais d'envoi, de reprographie et de frais d'examen	Examen : La démarche déplacement pour le passage devant le jury
Accompagnement (facultatif) et examen	Payant, avec possibilité de financement
Dépôt du livret de preuve	Dans un délai de 3 ans à compter de la date du dépôt du livret d'admissibilité
Si validation d'examen	Certification obtenue et délivrée par le certificateur BATIFORM
Si validation partielle	Pour terminer son parcours, soit par un nouveau dépôt de livret de preuve après un complément d'expérience, soit par la formation classique Le candidat dispose d'un délai de 5 ans (à compter de la date de notification de la première décision du certificateur BATIFORM)
Si aucune validation	Dépôt d'un nouveau livret de preuve

Schémas de la démarche de VAE

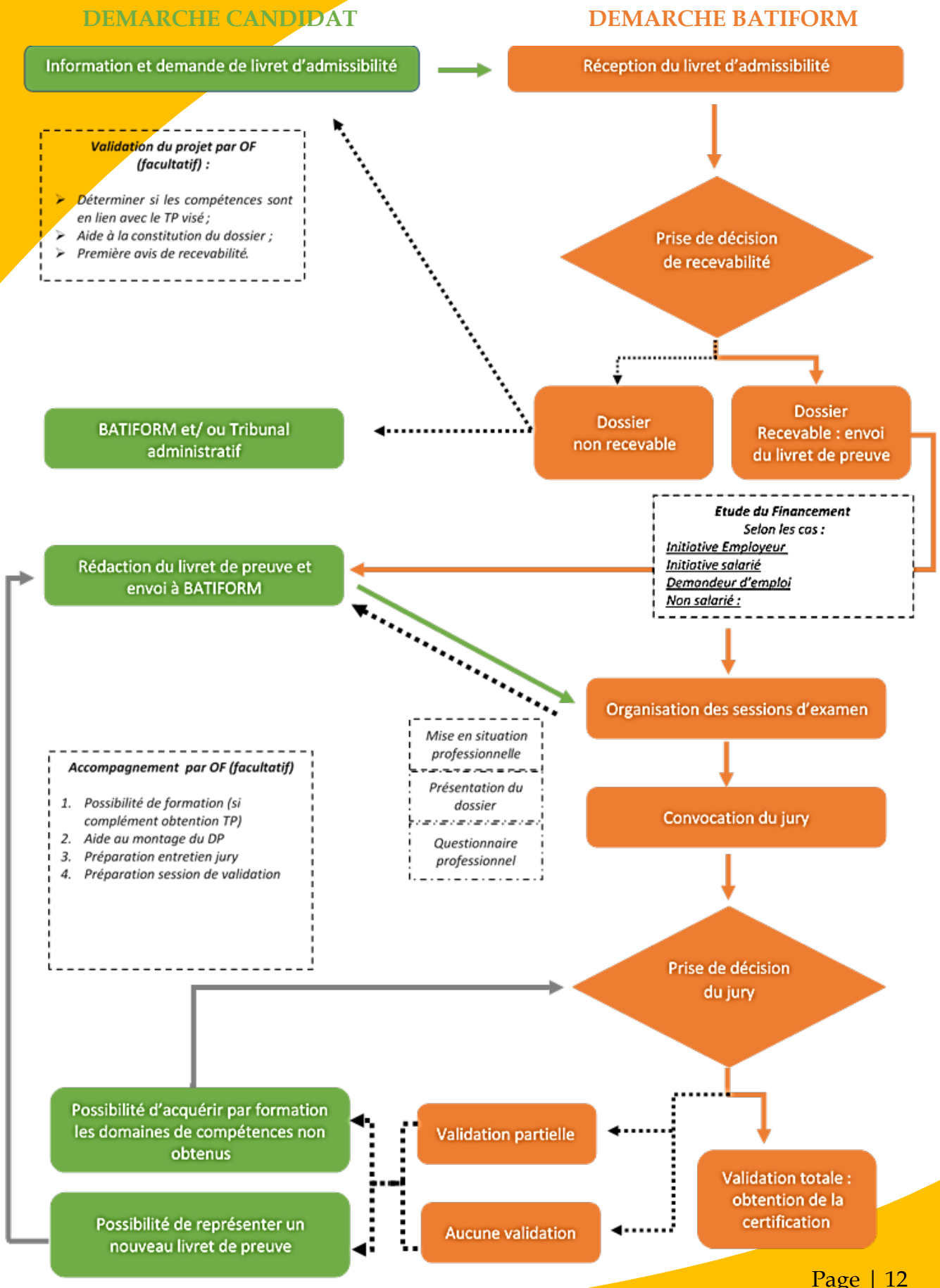

Où trouver des informations ?

Auprès de BATIFORM :

- Le déroulement de la procédure
- Les demandes de livret d'admissibilité et de livret de preuve
- Les dispenses et allégements par diplôme
- Les calendriers des sessions de jurys
- Suivre l'avancement de votre dossier

Organisation RIC (réunion d'information collective) tous les mercredis – contact page 14.

Auprès de conseiller Emploi pour :

- Le déroulement de la procédure
- Les dispenses et allégements par diplôme
- Les organismes d'accompagnement et de financement
- Suivre l'avancement de votre dossier

Pôle emploi, mission locale et plie de quartier

Auprès des Points Relais Conseil de votre région pour :

- Des informations générales sur la VAE
- L'identification du diplôme qui correspond à votre expérience

Plateforme **CIBC 33**
15/17 avenue Thiers -
33100 **Bordeaux**

Sites d'accueil PRC-VAE : Bordeaux, Bègles, Blaye, Castillon-la-Bataille, Cenon, Langon, La Teste, Léognan, Lesparre, Libourne, Mérignac, Pauillac, Pessac, Saint-Aubin-de-Blaye

Tél. **05 57 54 25 00**
accueil@cibc33.fr
www.cibc33.fr

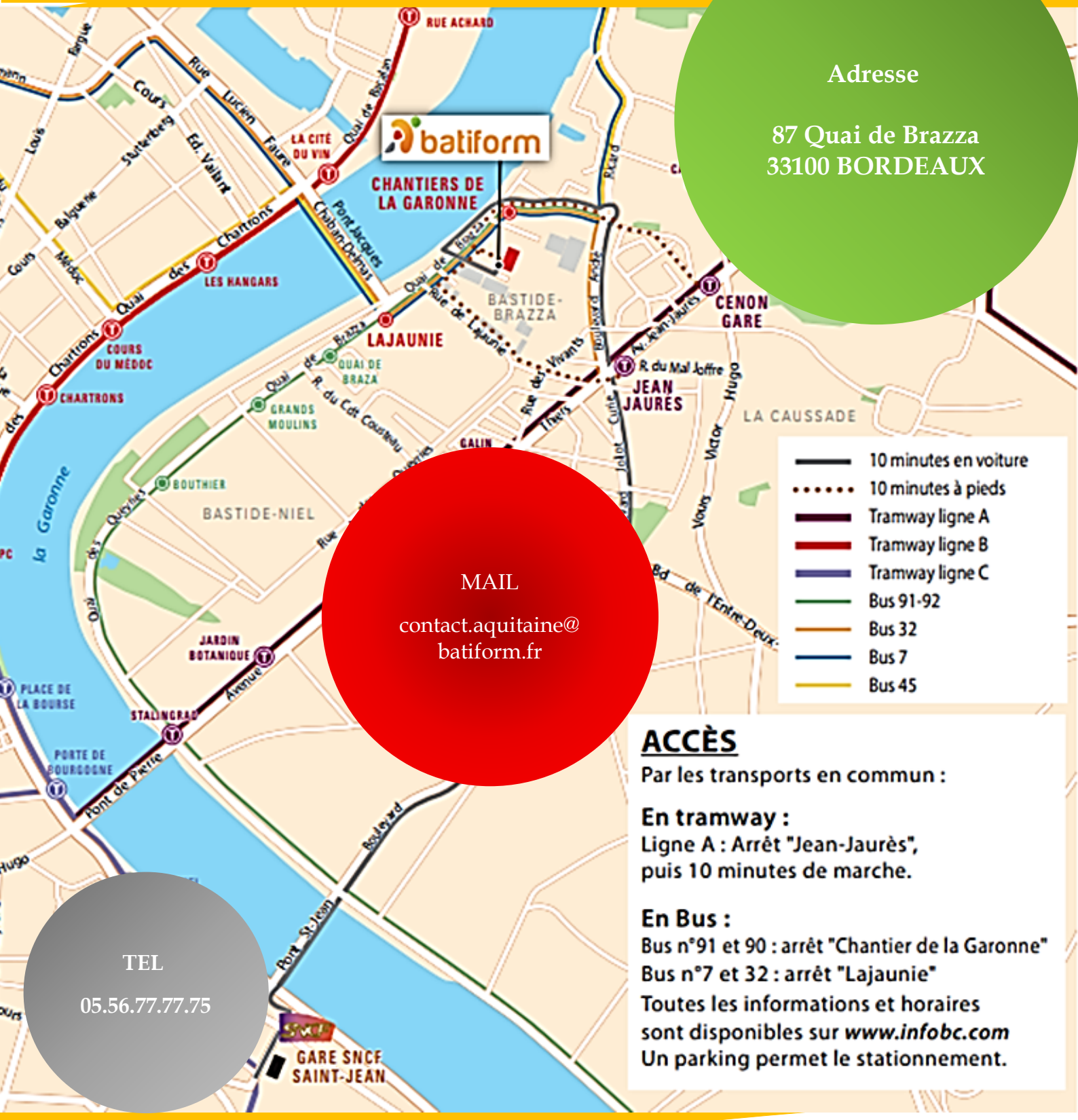

Adresse

87 Quai de Brazza
33100 BORDEAUX

MAIL

contact.aquitaine@batiform.fr

TEL

05.56.77.77.75

ACCÈS

Par les transports en commun :

En tramway :
Ligne A : Arrêt "Jean-Jaurès",
puis 10 minutes de marche.

En Bus :
Bus n°91 et 90 : arrêt "Chantier de la Garonne"
Bus n°7 et 32 : arrêt "Lajaunie"
Toutes les informations et horaires sont disponibles sur ***www.infobc.com***
Un parking permet le stationnement.

batiform